



## Mur de cloture ou soutènement entre propriété

Par **TINOUI3**, le **22/02/2009** à **19:18**

Bonsoir

En 2003 j'ai achete la moitié d'un terrain pour constrire 10 APPARTEMENTS A CE JOUR VENDUS .J'ai fait construire une cloture qui au départ devait faire 60 CM PLUS GRILLAGE mais avec l'ccord du l'autre acheteur nous avons monter un mur de cloture de 1M50 PLUS GRILLAGE car sa terre était un peu plus haute que mon terrain .Mais a ce jour cet endroit lui sert de passage pour voitures ,camions ,bébarras et le mur a de grosses fissures et un gros risque d'effondrement est fatal .J'ai été convoquer par un expert nommé par l'assurance des propriétaires car je suis maitre d'oeuvre .

La garantie décennale ne marche pas pour l'exterieur .Le propriétaire du dessus refuse mes lettre recommandées et ne veut rien savoir . Que dois je faire car je pense que mon assurance perso n'a rien a voir . Je ne veus pas arriver a prendre un avocat . D'apres mes renseignements ce mur qui au départ ne servait pas a soutenir ses terres ne serait pas considérait comme mur de soutènement ,mais comment le prouver.

QUE DOIS JE FAIRE MERCI